

# Projet pédagogique de l'ALSH Jean Jaurès

# QUAND



**L' Art S'ANIME**

**2025-2026**

# SOMMAIRE

## **I. PRESENTATION**

*A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?*

*B- Présentation de l'accueil de loisirs*

### **1. L'implantation**

### **2. Les locaux**

*C- Le projet éducatif*

*D- Le plan mercredi*

*E- L'inclusion*

## **II. LE FONCTIONNEMENT**

*A- Les dates et horaires d'ouverture*

*B- La journée type*

*C- L'organisation des groupes*

## **III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

*A- Les objectifs et le projet annuel*

*B- Le personnel*

### **1. L'équipe de direction**

### **2. L'équipe d'animation**

### **3. L'animatrice ou animateur renfort**

### **4. L'équipe technique**

*C- Les règles de vie en collectivité*

## **IV. LA SECURITE**

*A- L'encadrement des enfants*

*B- La posture de l'animatrice ou l'animateur*

## **V. L'EVALUATION**

*A- L'évaluation de l'équipe d'animation*

*B- L'évaluation du projet pédagogique*

## I. PRESENTATION

### *A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?*

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

**Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif**, le projet pédagogique permet également de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe des mercredis pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

### *B- Présentation de l'accueil de loisirs*


#### **1. L'implantation**

L'accueil de loisirs périscolaire Jean Jaurès est situé au rue Gahineau 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité. Il concerne les enfants inscrits du 3 septembre 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026 âgés de 6 à 10 ans et peut accueillir au maximum 65 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

## 2. Les locaux

L'accueil de loisirs périscolaire Jean Jaurès partage ses locaux avec le périscolaire.

Nous avons à disposition :



<b>Gryffondor (bibliothèque)</b>	• 6-10 ans • 2 animateurs
<b>Poufsouffle (salle cracra)</b>	• 6-10 ans • 2 animateurs
<b>Serdaigle (salle danse)</b>	• 6-10 ans • 2 animateurs
<b>Serpentard (polyvalente)</b>	• 6-10 ans • 2 animateurs

En plus des salles de référence, nous avons :

- Une cour
- Un office de restauration
- Une infirmerie
- Un réfectoire
- Un bureau de direction
- Un préau couvert

### *C- Le projet éducatif*

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceci que l'accueil de loisirs Jean Jaurès s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.
- Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

#### *D- Le plan mercredi*

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) où ils sont organisés.

La charte qualité met en avant 4 axes importants à tenir en compte pour parvenir à un accueil de qualité :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

#### *E- L'inclusion*

« En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « *pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime* » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis. »

## II. LE FONCTIONNEMENT

### A. Les dates et horaires d'ouverture

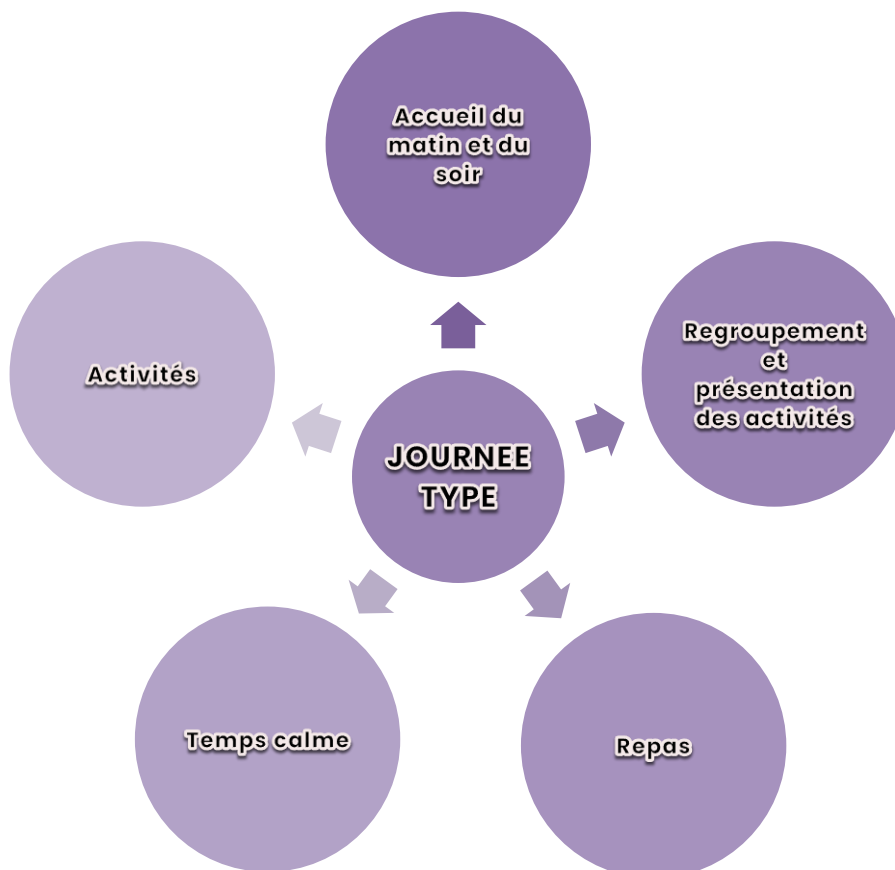
L'accueil Jean Jaurès est ouvert tous les mercredis en période scolaire, du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 12h45** ou de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

### B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

### **7h30 – 9h**

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles.

Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

### **9h – 9h45**

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👉 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.
- 👉 Jeux de cours ou en intérieur
- 👉 Finition d'activités ou de décoration
- 👉 Départ quand il y a des sorties

### **9h45-10h et 14h30-14h45**

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants et présente de manière ludique les activités prévues.

### **10h – 12h et 14h45-16h**

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant. Les enfants participent au rangement du matériel.

### **12h00 à 13h00**

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale. L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant.

Lors des inscriptions, les familles choisissent l'une des deux formules proposées : standard ou sans viande. Ces informations sont enregistrées dans le logiciel « Concerto », permettant à l'équipe de direction d'accéder aux données générales de chaque enfant, notamment son régime alimentaire.

La direction imprime les feuilles de pointage mentionnant ces régimes, afin de faciliter l'accès à l'équipe et aux agents de restauration.

Au moment du repas, un système de jetons colorés a été mis en place pour faciliter le travail de l'équipe :

- jeton bleu : sans viande
- jeton jaune : standard.

Ce système, initialement instauré sur le temps périscolaire, a également été étendu aux mercredis afin d'assurer une cohérence et une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

### **12h-12h45**

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

### **13h – 14h30**

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

### **16h – 17h**

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

### **17h - 18h15**

Les enfants partent de manière échelonnée, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. La coordinatrice et l'adjoint accueillent les familles et transmettent les informations.

#### *C- L'organisation des groupes*

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👍 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👍 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👍 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décloisonnées. Cet aménagement permet :

- 👍 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- 👍 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👍 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👍 Proposer des activités au plus grand nombre

Les activités sportives et les sorties se font par âge car les besoins ne sont pas les mêmes.

## **III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS Jean Jaurès**

### *A- Les objectifs et le projet annuel*

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent de la lignée de ceux portés dans le projet éducatif de la Ville.

Pour cette année, nous souhaitons :

- Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.
- Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

#### *a. Objectifs intermédiaires*

- Prendre en considération chaque enfant et proposer des activités autour du développement personnel et le bien-être.
- Découvrir différents univers artistiques.
- Favoriser les actions de coéducation et de parentalité.

#### *b. Objectifs opérationnels*

- Stimuler la créativité et l'expression artistique de chaque enfant.
- Sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nature à travers l'art.
- Encourager l'inclusion et le bien vivre ensemble à travers des réalisations collectives.
- Inclure les familles dans la mise en place des actions.
- Promouvoir le bien-être et la confiance en soi.

## A- Projet d'animation

### FICHE PROJET

#### THEMATIQUE

QUAND L'ART S'ANIME

#### PERIODE

NOV 2025 / JUI 2026

#### OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

- Prendre en considération chaque enfant et proposer des activités autour du développement personnel et le bien être
- Découvrir différents univers artistiques
- Favoriser les actions de coéducation et de parentalité

#### INTRODUCTION

Le projet s'articule autour du domaine artistique. Notre démarche vise à faire découvrir l'univers de l'art comme un langage puissant et un outil fondamental pour le développement personnel et le bien être de chacun.

Co-construire ensemble en intégrant les familles au cœur du projet reste un point essentiel pour soutenir la parentalité.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Stimuler la créativité et l'expression artistique de chaque enfant.
- Sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nature à travers l'art.
- Encourager l'inclusion et le bien vivre ensemble à travers des réalisations collectives.
- Inclure les familles dans la mise en place des actions.
- Promouvoir le bien-être et la confiance en soi.

#### ÉCHÉANCIER

1. **Nov-Déc:** Couleurs en liberté (art plastique).
  - Conception d'un mur d'art
2. **Jan-Fév:** Camér'art (art audio visuel)
  - Réalisation d'un film et/ou court métrage ou émersion
3. **Mars-Avr:** Le jardin des artistes (Art nature)
  - Création d'un livre d'expression artistique
4. **Avr-juin:** La street s'exprime (art de rue)
  - Création d'un spectacle de rue

#### FINALITÉ

Le projet valorise à la fois le travail individuel ainsi que celui de l'équipe.

Le but est de présenter l'ensemble des réalisations lors du temps fort de fin d'année scolaire.

### 5. Quant l'Art s'Anime

Toutes les actions seront mises en valeur lors des temps forts de 10 juin 2025.

- Exposer le mur d'art
- Projection du film, ..
- Illustration du livre d'expression
- Présentation du spectacle

### 4. La street s'exprime

Tous les animateurs présenteront un mini-show dans leur art, pour composer ensemble un spectacle qui rassemble toutes les disciplines.

### 3. Le jardin des artistes

Utiliser l'art pour créer des œuvres avec des éléments de la nature.

Chaque membre de l'équipe exprimera sa créativité à sa manière afin d'enrichir le livre d'expression artistique.

### 2. Camér'art

Un projet collectif où l'équipe mettra en scène sa créativité à travers un film, un court métrage ou une expérience immersive sur la vie du centre.

### 1. Couleurs en liberté

Chaque animateur proposera un style d'art afin de contribuer à la présentation commune (Conception d'un mur d'art)

## B- Le personnel

### 1. L'équipe de direction

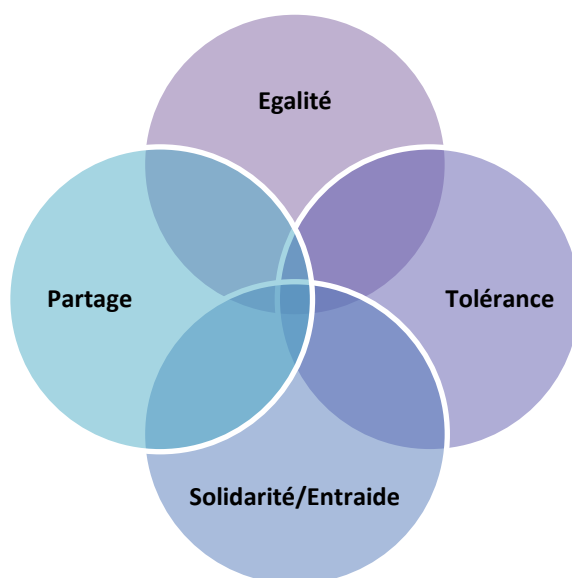
L'accueil de loisirs Jean Jaurès a un binôme de direction.

Ma vision de l'animation est que cela reste une passion/vocation, voire un engagement avant d'être un métier. Un engagement signifie porter et défendre des valeurs personnelles et/ou républicaines.

L'ensemble de ces visions m'a permis de m'accrocher à ce domaine dès ma première expérience.

Véhiculer ces valeurs à travers ma posture, mes actions, s'est transformé en idéologie/philosophie de vie.

Valeurs et intentions :



Nous pouvons retrouver ces notions, dans la majeure partie des projets que je mène. Cela me semble essentiel de les transmettre et inculquer à chaque encadrant.

Je souhaite partager ces valeurs à travers mon relationnel avec l'équipe (animateurs, agents de service, adjoints).

- 👉 **Égalité** : L'ensemble des adultes qui participe au fonctionnement de l'accueil de loisirs est régi à la même enseigne. Tous ont la liberté d'expression et leur parole doit être prise en compte.

- 👍 **La tolérance** : Leur rôle est important pour le bon fonctionnement des lieux. Je symbolise l'équipe par un corps humain, chaque organe à son importance et son rôle à jouer.
- 👍 **Solidarité/Entraide** : Se soutenir face aux difficultés, se sentir concerné par les problématiques de chaque corps de métier, s'entraider les uns les autres.
- 👍 **Le partage** : commence par communiquer, partager les idées, les cultures.

De même manière, je souhaite que l'équipe transmette ces valeurs sous forme d'intentions éducatives, pédagogiques à travers des actions, activités... au public.

L'adjoint est exclusivement présent en demi-journée, il a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il supplée la coordinatrice dans les tâches administratives.

## 2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 6 animatrices et animateurs titulaires du BAFA ou équivalence.

Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- 👍 **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- 👍 Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- 👍 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- 👍 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- 👍 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider

l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Etre capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

### 3. L'animatrice ou l'animateur renfort

L'animatrice animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes. Il/elle a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès de la coordonnatrice, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

**Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents.**

Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en

collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

#### 4. L'équipe technique

Elle est composée de 3 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Les 3 agents participent à la mise en place du régime alimentaire et accompagnent les enfants, auprès des animateurs, sur l'acquisition de l'autonomie selon les besoins.

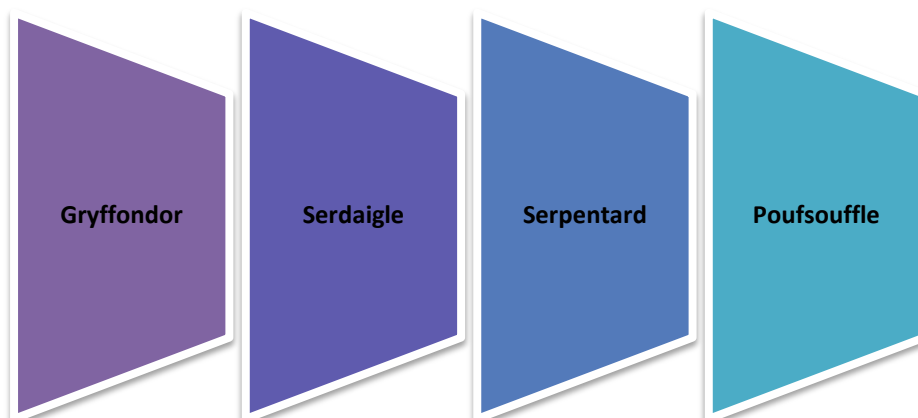
L'équipe technique prépare la collation et le gouter afin de faciliter la tâche de leurs collègues.

#### *C- Les règles de vie en collectivité*

##### **Elaboration des règles de vie**

Les règles de vie ont été élaborées collectivement par les enfants, au même moment que les choix des noms des groupes et des salles. Ce travail commun a permis d'installer un cadre partagé, compris et accepté par tous afin de favoriser leur engagement.

Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs, chaque groupe dispose d'un espace dédié portant un nom choisi collectivement :



## 👍 **Organisation et mise en place**

### ⇒ **Implication des enfants dans la vie du centre**

Les enfants sont répartis dans les différents groupes. Chaque animateur, accompagné de son groupe, est chargé de du rangement et maintien de leur salle.

### ⇒ **Comportement et attitude**

Les règles de vie en lien avec le comportement ont été mentionnées et affichées dans les pièces principales à la hauteur des enfants.

## 👍 **Système de valorisation**

Un dispositif de suivi est mis en place sous forme de points.

Chaque groupe dispose d'un capital point en début de journée, qu'il peut perdre ou regagner selon leur comportement.

En fin de journée, chaque animateur évalue l'attitude de son groupe.

Les enfants sont informés des résultats, ce qui permet de valoriser leurs efforts et de renforcer l'implication collective.

A chaque cycle, un bilan des points cumulés est présenté aux enfants. Une récompense symbolique est attribuée au groupe ayant obtenu les meilleurs résultats.

A ce moment-là, les enfants pourront évaluer l'évolution de ces règles.

Cette démarche vise à mettre en avant les comportements positifs, à responsabiliser les enfants et à favoriser le bien vivre ensemble.

**Les comportements individuels, quant à eux, révèlent de la responsabilité personnelle : chaque enfant est responsable de ses actes et si nécessaire, des mesures éducatives adaptées sont appliquées de manière individualisée.**

## 5. LA SECURITE

### A- L'encadrement des enfants

Pour un nombre inférieur ou égal à 14 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI.

Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

### **AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.**

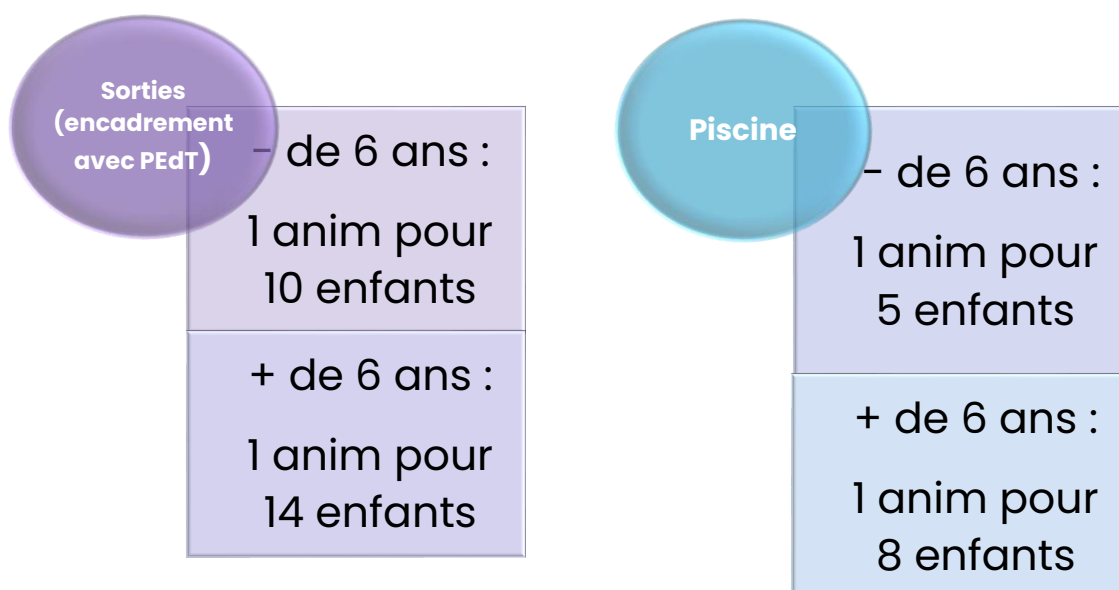
Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.



## *B- La posture de l'animatrice ou l'animateur*

En début d'année, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

### Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

### Règles non négociables :

- ✎ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ✎ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ✎ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ✎ Respecter du matériel et les locaux
- ✎ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ✎ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

## **6. L'EVALUATION**

### *A- L'évaluation de l'équipe d'animation*

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétence et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début d'année, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la directrice ou le directeur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

#### *B- L'évaluation du projet pédagogique*

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé fin décembre et un second fin juin. Ils sont transmis au service jeunesse et réussite éducative.

OBJECTIF INTERMEDIAIRE : prendre en considération chaque enfant et proposer des activités autour du développement personnel et bien être						
Objectifs opérationnels	Indicateurs /moyens	Echelle d'évaluation				Commentaires/ Résultats
		++	+	-	--	
<b>Promouvoir le bien-être et la confiance en soi</b>	Valorisation des réussites collectives et individuelles					
	Maintenir un temps d'expression libre des émotions					
<b>Encourager l'inclusion et le bien vivre ensemble à travers des réalisations collectives</b>	Développer l'empathie, écoute... par le jeu/activité					
	Multiplier les temps favorisant l'échange					
OBJECTIF INTERMEDIAIRE : découvrir différents univers artistiques						
Objectifs opérationnels	Indicateurs / moyens	Echelle d'évaluation				Commentaires/ Résultats
		++	+	-	--	
<b>Sensibiliser les enfants aux bienfaits de la nature à travers l'art</b>	Intérêt pour les activités à l'extérieur					
	Respect de l'environnement					
	Utilisation des éléments naturels					
<b>Stimuler la créativité et l'expression artistique de chaque enfant</b>	Capacité de proposer des idées personnelles					
	Diversité des techniques utilisées					
	Participation active aux ateliers					

**OBJECTIF INTERMEDIAIRE : favoriser les actions de coéducation et de parentalité**

Objectifs opérationnels	Indicateurs / moyens	Echelle d'évaluation				Commentaires/ Résultats
		++	+	-	--	
<b>Inclure les familles dans la mise en place des actions</b>	Présence et implication					
	Echange avec l'équipe					
	Lien parent/enfant					

**BILAN GLOBAL**

**Commentaires :**

**Pistes d'améliorations / perspectives :**